



ING3



DUREE : 1 jour – 7 heures



DATE : 29 juin et 4 novembre 2021



Aix en Provence ou à distance

CIBLE

Façonnier, fabricant de mélange, importateur de mélange

PRE-REQUIS

Connaître les bases de la réglementation cosmétique

MOYENS PEDAGOGIQUES

- **Positionnement** : Entretien téléphonique, Questionnaire d'évaluation des attentes, Questionnaire d'évaluation de niveau
- **Organisation pédagogique** : Présentiel ou télé-présentiel inter-entreprises, en continu
- **Moyens Pédagogiques** : Tutoriel remis avant la formation, présentation PowerPoint, Livret pédagogique, études de cas
- **Moyens Techniques** : Vidéo projecteur - Tableaux blancs – Logiciel Go to Webinar
- **Suivi d'exécution** : Feuille de présence par demi-journée
- **Résultats** : Quizz en début et fin de formation + enquête satisfaction. Remise d'une attestation de fin de formation
- **Référent handicap** : Saloua SALHI
04.42.16.63.82 - formation@cosmed.fr

TARIFS

Adhérent Cosmed : 500€ TTC/jour
personnes supp. 420€ TTC/jour
Non Adhérent : 625€ TTC/jour

Ingrédients

REGLEMENT CLP : savoir notifier au centre antipoison

OBJECTIFS

- Connaître et appliquer les nouvelles exigences du règlement CLP liées à la notification et à la déclaration au CAP
- Evaluer les conséquences pour l'entreprise : administratives, commerciales, technique, réglementaire
- Elaborer un plan d'action

PROGRAMME (9h/17h)

1- Contexte réglementaire

2- Règlement CLP

- Champ d'application
- Classification/Etiquetage
- Fiche de Donnée de sécurité
- Déclaration aux CAP
- Sanctions

3- Notifications UFI

- Génération code UFI
- Génération d'un compte ECHA et Accès au portail
- Création d'un dossier de notification
- Soumission d'un dossier de notification
- Recherche d'un dossier de notification

Intervenantes

Nadège TESTA et Nelly VAN CHINH

Spécialisées dans le risque chimique depuis plus de 20 ans, dont une juriste et une chimiste.